



La mobilisation exemplaire des centres ADREXO S-O de Pau et Toulouse portent leurs fruits !

L'action menée par les salariés **sur Pau**, et **de Toulouse**, obtiennent des avancées significatives.

DEMONSTRATION QUE L'ACTION COLLECTIVE est bien la seule pour se faire entendre !

Sur Pau : Après douze jours de conflit, les salariés ont tous repris le travail aujourd'hui, car ils estiment que, pour partie, leurs revendications ont été satisfaites.

1. Ils ont obtenu de faire **4 tournées solos** (Cela était pourtant déjà acquis sur d'autres sites).
2. A partir du **15ème document d'une même poignée**, il y aura un **découpage des secteurs en deux**. Cela devra donc se traduire par l'augmentation de la rémunération du distributeur (sachant que, selon l'accord d'entreprise, toute poignée supérieure à 1 kg, doit être forcément découpée en deux tours, soit deux feuilles de route.)
3. **La revisite des typologies et des distances parcourues** (temps et kms) sont programmées ; le calendrier devra être respecté.
4. Pour permettre la reprise du travail, **3 personnes sont momentanément embauchées** pour effectuer la préparation (les distributeurs effectueront uniquement, ces prochains jours, la distribution, alors que pour autant, la rémunération du temps de préparation leur sera **également payée**).
5. **Obtention d'un CDD sur au moins trois mois** pour le recensement des boîtes à lettres par secteur (typologie maisons isolées, kms réels, etc).

Un nouveau **rendez-vous est fixé avec la direction le 6 novembre** pour poursuivre les discussions ; l'accord permettant l'interruption du conflit nous sera expédié ce jour par courrier.

Il aura tout de même fallu que l'inspection du travail intervienne et dresse notamment un procès verbal à l'encontre des Dirigeants. En effet, ces derniers avaient tenté de dénoncer cette grève tout en envoyant à tout va des lettres en AR aux salariés, les menaçant de sanctions, voire de licenciement.

A suivre, donc, de près...

Sur Toulouse :

- La direction est **d'accord pour revoir les typologies** de tous les secteurs.
- La direction est **d'accord pour revoir les kilomètres exacts** qui sont parcourues sur le terrain.
- Afin d'obtenir une **couverture sociale décente, les contrats des distributeurs devront être à hauteur de 20h / semaine ou plus**

D'autres points devront être rapidement entendus par la direction :

- revoir le **temps de distribution sur le secteur** et non le temps que la direction programme.
- revoir la **poignée et la remettre à 500grs** (suite à la condamnation de la société par le TGI).

Enfin, la FILPAC CGT reste très vigilante sur l'application de notre convention collective nationale et très active pour son amélioration.

Pour ceux qui en doutaient encore, ces exemples démontrent l'indispensable besoin de rassembler, de lutter et de s'organiser avec la CGT, afin de faire avancer nos conditions de travail et nos droits.

Nous contacter : DS Jean Louis ORNECQ (33) : 06.14.53.56.55 - DS Marie Claude AMOROS (31) : 06.60.90.05.19